

DEPARTEMENT SEINE MARITIME
CANTON Canteleu
COMMUNE CANTELEU

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE N°AR-0021/22

Direction des Services Techniques -

OBJET : Main levée d'arrêté de mise en demeure de procéder à l'élagage et à l'abattage des arbres menaçant de tomber en bordure de voie publique

Mme Mélanie BOULANGER
Maire de la commune de CANTELEU,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L22-12-2 alinéa 5 et l'article L2212-2-1,
- L'arrêté municipal, n°AR-0082/20 en date du 30 décembre 2020, de mise en demeure de procéder à l'élagage et l'abattage des arbres menaçant de tomber en bordure de voie publique,
- Le constat établi par le service urbanisme en date du 2 mai 2022,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Sur la base de ce rapport, il est pris acte de la réalisation des travaux d'élagage et d'abattage des arbres menaçant de tomber sur la voie publique dénommée Chemin de Croisset. Les sujets restants ne présentent pas de risques pour les usagers du domaine public. En conséquence, il est prononcé la mainlevée de l'arrêté n°AR-0082/20 du 30 décembre 2020.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera notifié à Monsieur GOPOIS – propriétaire de la parcelle cadastrée AW 73, située 1A côte de Canteleu à CANTELEU (76380).

ARTICLE 3 : M. le Directeur Général des Services, le Commissaire de Police, le Corps des Sapeurs Pompiers, les Agents de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Selon les dispositions prévues aux articles R.421-1 à R.421-5 du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou sa notification :

- d'un recours gracieux motivé auprès du Maire,
- d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN.

L'application Télérecours est accessible par le site www.telerecours.fr.

FAIT A CANTELEU, le 11 mai 2022

Le Maire



Mélanie BOULANGER

Loi du 2 mars 1982

ACTE EXECUTOIRE

Exécutoire le : 11/05/2022

Affichage le : 11/05/2022

Notification le : 11/05/2022

Préfecture le : 11/05/2022

ID DEMAT : 076-217601574-20220511-
lmc1H11118H1-AR